

Laissons les blaireaux en paix !

Alors que l'espèce est protégée dans de nombreux pays européens, en France, le blaireau peut toujours être chassé ! Il est non seulement possible de le tirer, mais aussi de le déterrer, tout comme le renard et le ragondin. Cette pratique particulièrement cruelle est appelée vénerie sous terre, ça fait tout de suite plus noble...

Des chasseurs lâchent des petits chiens spécialement dressés dans un terrier, puis munis de pelles et de pioches, ils creusent jusqu'à atteindre les pauvres taissans acculés et terrorisés, mordus par les chiens depuis des heures. Ils les saisissent sans ménagement avec d'énormes pinces, et bien sûr les achèvent au fusil ou à l'arme blanche, quand ils ne les jettent pas aux chiens qui les mettent en pièces, bien que ce soit interdit - depuis 2019 seulement !



Blaireau, dessin de Catherine Bernardin

Déterrage du blaireau, photo de FNE AuRA

(France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes)

Comment une telle horreur peut-elle encore exister de nos jours ?... Mais tout simplement parce qu'il existe des équipages de vénerie sous terre, qui adorent s'adonner à leur « sport » favori, et que les chasseurs sont très influents dans notre beau pays. Et comme si la période d'ouverture générale de la chasse n'était pas assez longue (du 15 septembre au 15 janvier en ce qui concerne cette pratique), ils peuvent demander une période complémentaire de déterrage, à partir du 15 mai, alors que les blaireautins naissent entre janvier et mars !

Dans les Vosges, la Fédération départementale des chasseurs ne se risque pas à formuler une telle demande, car une association de protection de la nature bien connue veille au grain... ! Et dans les autres départements ? De plus en plus souvent, les associations nationales ou locales qui contestent les arrêtés préfectoraux permettant le déterrage dès le 15 mai obtiennent gain de cause : ainsi, en 2023, sur 47 contentieux, 36 ont abouti à leur annulation par les juridictions administratives. Mais les chasseurs ne lâchent pas l'affaire : l'an dernier, la Fédération nationale des chasseurs et l'Association française des équipages de vénerie sous terre ont lancé une grande étude, dans le but de prouver que les blaireautins sont bel et bien sevrés à partir du 15 mai !

Selon eux, si c'est le cas, feu vert pour les zigouiller avec les adultes... Entre le 15 mai et le 15 juin 2023, des chasseurs de 20 départements ont donc capturé et tué 443 blaireautins. Le contenu de leur estomac a été analysé, et aucune trace de lait n'y aurait été trouvée... Sauf que d'une part, cette « étude » n'a pas été rendue publique, et que d'autre part, la loi interdit de tuer les petits des mammifères dont la chasse est autorisée. Et sauf que sevrage n'est pas synonyme d'indépendance, les blaireautins restant avec les adultes au moins jusqu'à l'automne suivant !

Encore de belles batailles judiciaires en perspective...

Nos amis de l'ASPAS et de nombreux partenaires ont instauré le 15 mai 2022 une Journée mondiale des blaireaux, précisément pour informer le grand public, qui ne connaît rien ou presque de l'atroce réalité du déterrage. Un peu partout, des manifestations ont eu lieu, et cette opération a remporté un tel succès qu'elle a été reconduite en 2023 et 2024.

La Fédération départementale des chasseurs de Haute-Vienne n'a rien trouvé de mieux que de détourner cette initiative, en organisant le 15 mai 2024 à Limoges une grande manifestation de soutien à la vénerie sous terre du blaireau ! Il faut dire que la décision du tribunal administratif du 28 mars dernier leur est restée en travers du gosier : après avoir obtenu sa suspension en urgence en mai 2023, l'ASPAS et AVES ont obtenu l'annulation de l'arrêté autorisant le déterrage à compter du 15 mai 2023. La FDC87 a déposé une nouvelle demande cette année, le combat est sans fin...



Au fait, pourquoi s'acharner à détruire ces paisibles « bourrus des bois » ? Les raisons officielles avancées - les dégâts causés aux infrastructures, la propagation de la tuberculose bovine, les dégâts dans les cultures - ne tiennent pas. Il est possible de prévenir ces désagréments, ou d'y remédier, sans pour autant tuer les blaireaux (davantage d'infos sur notre site internet) :

<http://www.association-oiseaux-nature.com/blaireau/>

La véritable raison de ces massacres, c'est juste le plaisir de tuer.

À gauche, l'affiche de l'ASPAS, à droite, celle de la FDC87 !